

Séance du vendredi 16 février 2007

L'an deux mil sept, le seize février, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Jean-Claude LAMPE, Patrick DAHLEM, Denis RONSEAU, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX, Gérald MABILE, Marc DEBRIGODE, Pierre CARRE,

Absents excusés : Fabrice PROBST, Christian CHAZAL, Honorine BACARISSE.

Le conseil a choisi Patrick DAHLEM comme secrétaire de séance.

1 – DELIBERATIONS.**n° 1/2007 Vente terrain communal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un acquéreur s'est fait connaître pour le terrain communal situé dans l'A.F.U section B n° 531 et 532, lot n° 38 et 39, d'une superficie de 619 m². Le conseil municipal doit délibérer sur le prix de vente sachant que le prix marché sur la commune est de 150 euros.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre à 150 euros le m² le terrain portant le n° B 531 et 532 d'une superficie de 619 m², les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Charge le Maire de faire régulariser cette vente auprès d'un notaire et l'autorise à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 2/2007 Adhésion S.I.E.M.

Monsieur le Maire expose :

Le SIEM avait comme adhérents des communautés de communes, des syndicats de communes et des communes. A la demande de Monsieur le Préfet, la dissolution des syndicats d'électricité, qui pour certains dataient de 1926, est terminée. Des communes de ces syndicats dissous ont demandé à adhérer de nouveau au SIEM, cette fois directement sans l'intermédiaire d'une structure syndicale. Il s'agit surtout de rétablir les liens juridiques entre le SIEM et ses adhérents.

Le comité du SIEM a délibéré favorablement les 26/06/2006 et 15/12/2006 pour accueillir ces communes issues de syndicats dissous. Le Code Général des Collectivités Territoriales impose que toutes les collectivités adhérentes à un syndicat comme le SIEM soient consultées s'il y a une modification parmi ses adhérents.

Les communes des syndicats dissous ayant demandé leur adhésion au SIEM sont :

ALLIANCELLES

BANNAY

BASSU

BASSUET

BEAUNAY

BERZIEUX

BETTANCOURT LA LONGUE

BINARVILLE

BLESME

BOISSY LE REPOS

BOUCHY ST GENEST

BRAUX SAINTE COHIERE

CERNAY EN DORMOIS

CHANGY

CHATRICES

CHAUDEFONTAINE

CONGY

CONNANTRAY VAUREFROY

CORFELIX

CORROBERT

COURTEMONT

DOMMARTIN DAMPIERRE

DOMMARTIN SOUS HANS

DOMPREMY

*ECRIENNES
ELISE DAUCOURT
ETRECHY
FAVRESSE
FONTAINE EN DORMOIS
GRATREUIL
HAUSSIGNEMONT
LA CHAPELLE SOUS ORBAIS
LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE
LISSE EN CHAMPAGNE
LUXEMONT VILLOTTE
MALMY
MASSIGES
MERLAUT
MOIREMONT
OUTINES
PIERRE MORAINS
POSSESSE
ROUVROY - RIPONT
SAINT THOMAS EN ARGONNE
SOIZY AUX BOIS
SOMME TOURBE
ST EULIEN
ST MARD SUR AUVE
ST VRAIN
TREFOLS
VANAULT LES DAMES
VAUCHAMPS
VAVRAY LE GRAND
VERT TOULON
VIENNE LA VILLE
VILLE SUR TOURBE
VIRGINY
VOUILLIERS
WARGEMOULIN – HURLUS*

*ECURY LE REPOS
ESCARDES
EUVY
FLORENT EN ARGONNE
FROMENTIERES
HANS
HEILTZ LE HUTIER
LA NEUVILLE AU PONT
LAVAL SUR TOURBE
LOISY EN BRIE
MAFFRECOURT
MAROLLES
MATIGNICOURT ET GONCOURT
MINAUCOURT
ORCONTE
OUTREPONT
PLICHANCOURT
REIMS LA BRULEE
SAINT JEAN S/TOURBE
SCRUPT
SOMME BIONNE
SOULIERES
ST LUMIER EN CHAMPAGNE
ST QUENTIN LES MARAIS
THIEBLEMONT FAREMONT
VAL DE VIERE
VASSIMONT
VAUCLERC
VAVRAY LE PETIT
VEZIER (LE)
VIENNE LE CHATEAU
VILLERS LE SEC
VITRY EN PERTHOIS
VROIL*

Communauté de communes des 4 Vallées :

*BREBAN
CHAPELAINE
COOLE
CORBEIL
HUMBAUVILLE
LIGNON
LE MEIX TIERCELIN
SAINT OUEN DOMPROT
SAINT UTIN
SOMPUIS
SOMSOIS
SOUDE*

Communauté de communes des 3 Rivières :

BIGNICOURT SUR SAULX
HEILTZ LE MAURUPT
HEILTZ L'EVEQUE
JUSSECOURT MINECOURT
LE BUISSON
SOGNY EN L'ANGLE

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer s'il accepte l'adhésion de ces communes au SIEM.

Vu cet exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal après délibération accepte l'adhésion de ces communes au SIEM.

n° 3/2007 Dotation globale d'équipement.

Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancée de l'enfouissement pour l'éclairage public de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.G.E., pour l'achat de ces poteaux.

Autorise le Maire à déposer le dossier de demande auprès des services concernés, et le charge de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

2 – QUESTIONS DIVERSES.

- **Mairie :** *Les travaux de bardage et de cloisonnement sont terminés. Le terrain de tennis est un peu abîmé, il sera réparé par l'entreprise.*

- **Logement communal :** *Des devis ont été reçus.*

Plomberie : EGEI : 7 voix pour et 1 abstention.

Couverture vélux : SERIP : 7 voix pour et 1 abstention

Isolation : AM DECOR : 7 voix pour et 1 abstention, le conseil demande malgré tout un devis plus détaillé.

Electricité : SOS Dépannage : déjà retenu ultérieurement. Une partie de la facture passera sur les travaux de la réhabilitation de la Mairie et l'autre sur le logement communal.

- **Panneaux de voirie :** *Il a été constaté des dégradations sur certains panneaux de voirie. Le conseil Général afin de nettoyer les bas-côtés, a retiré les panneaux de l'entrée de village par Rosnay, ils seront remis en place dès la fin des travaux. Par contre pour le panneau d'entrée par Muizon il s'agirait de la SCREG lorsque les bas-côtés ont été remis en état. Une demande sera faite auprès de la communauté de communes, afin de faire effectuer les réparations nécessaires.*